

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : 733/2025/CAB
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Convention de partenariat entre l'Université de Limoges et la Ville de Limoges : approbation du programme d'actions 2025-2026

Une **convention de partenariat** entre l'Université et la Ville de Limoges est venue définir les **axes et modalités de coopération entre nos deux institutions**. Conclue le 26 juin 2025, cette convention est valable pour une **durée de 2 ans** à compter de sa signature, soit **jusqu'au 26 juin 2027**.

L'article 10 de cette convention prévoit qu'elle donnera lieu à **l'élaboration d'un programme d'actions** qui précisera les objectifs opérationnels, les actions à engager ainsi que leurs modalités de leur mise en œuvre.

Elaboré durant l'automne 2025, dans le cadre du **comité technique prévu à l'article 9** de cette même convention, et validé au sein de notre établissement par l'ensemble des Vice-Présidents statutaires et délégués concernés par les différents domaines de coopération qu'il comporte, ce programme constitue la **feuille de route partagée entre nos 2 institutions pour les années à venir**, dans un esprit de collaboration étroite, d'innovation publique et de service public.

Les actions qui figurent dans ce programme s'articulent autour de **plusieurs axes majeurs** déjà identifiés dans la convention de partenariat, à savoir :

- **la vie étudiante**, avec un engagement renforcé en faveur de l'accueil, des conditions de vie, de l'insertion professionnelle et de l'accès à la culture et au sport ;
- **la recherche, l'innovation et la formation**, incluant le soutien aux chercheurs, aux projets scientifiques, aux partenariats liés à l'intelligence artificielle, ainsi que la valorisation des compétences par la VAE et la VAPP ;
- **la culture, le sport et la vie associative**, dans une logique de visibilité commune, de structuration des partenariats et de soutien aux initiatives étudiantes ;
- **le rayonnement international**, par la mutualisation des coopérations extérieures et l'organisation de délégations conjointes, dans une démarche intégrant les enjeux contemporains, notamment ceux liés au développement durable ;
- **la santé, la sécurité et la prévention**, afin d'améliorer durablement la sécurité des campus, les conditions de déplacement, la prévention des risques et la lutte contre la précarité, en cohérence avec les objectifs de développement durable portés par les deux institutions.

Conformément aux engagements pris le 26 juin 2025, toutes les actions menées dans le cadre de cette coopération devront être validées par le **Comité de Pilotage (COPIL)** prévu par l'article 9 de la convention, **garant de la cohérence et du suivi opérationnel** de l'ensemble des projets.

Enfin, **le financement des actions sera décidé au cas par cas**, en fonction des priorités annuelles, de l'intérêt général des projets et des capacités des deux partenaires, dans le respect des règles financières qui s'imposent à chacun.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, il est demandé **aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur ce programme d'actions**.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 29

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Programme d'actions 2025-2026

en application de la convention de partenariat
entre l'Université de Limoges et la Ville de Limoges

Préambule :

Le présent programme d'actions s'inscrit directement dans la continuité de la convention signée le 26 juin 2025 entre Monsieur le Maire de Limoges et Monsieur le Président de l'Université de Limoges. Cette convention traduit une ambition commune : **renforcer la coopération entre la Ville et l'Université afin d'accompagner et de structurer la dynamique de territoire, au bénéfice de l'ensemble des forces vives locales.**

Elle a vocation à soutenir les étudiants, les enseignants-chercheurs, les personnels administratifs et techniques, les associations étudiantes, sportives et culturelles, ainsi que les acteurs économiques, sociaux et institutionnels. En portant ensemble des objectifs partagés et résolument ambitieux, la Ville et l'Université affirment leur **volonté de favoriser l'innovation, de renforcer l'attractivité du territoire et de contribuer à son rayonnement national et international.**

Les actions proposées s'articulent autour de plusieurs axes majeurs déjà identifiés dans la convention :

- **la vie étudiante**, avec un engagement renforcé en faveur de l'accueil, des conditions de vie, de l'insertion professionnelle et de l'accès à la culture et au sport ;
- **la recherche, l'innovation et la formation**, incluant le soutien aux chercheurs, aux projets scientifiques, aux partenariats liés à l'intelligence artificielle, ainsi que la valorisation des compétences par la VAE et la VAPP ;
- **la culture, le sport et la vie associative**, dans une logique de visibilité commune, de structuration des partenariats et de soutien aux initiatives étudiantes ;
- **le rayonnement international**, par la mutualisation des coopérations extérieures et l'organisation de délégations conjointes, dans une démarche intégrant les enjeux contemporains, notamment ceux liés au développement durable ;
- **la santé, la sécurité et la prévention**, afin d'améliorer durablement la sécurité des campus, les conditions de déplacement, la prévention des risques et la lutte contre la précarité, en cohérence avec les objectifs de développement durable portés par les deux institutions.

Conformément aux engagements pris le 26 juin 2025, toutes les actions menées dans le cadre de cette coopération devront être validées par le **Comité de Pilotage (COPIL)** prévu par la convention, **garant de la cohérence et du suivi opérationnel** de l'ensemble des projets.

Enfin, le **financement des actions sera décidé au cas par cas**, en fonction des priorités annuelles, de l'intérêt général des projets et des capacités des deux partenaires, dans le respect des règles financières qui s'imposent à chacun.

Ce programme constitue ainsi la **feuille de route partagée de la Ville de Limoges et de l'Université de Limoges** pour les années à venir, dans un esprit de collaboration étroite, d'innovation publique et de service public.

I- Vie étudiante :

- **Organisation de cérémonies de remise des diplômes** à l'Hôtel de Ville.
- **Mise à disposition de réceptifs** pour les associations étudiantes.
- **Transmission à l'Université d'offres d'emplois adaptées** à la réglementation des contrats étudiants.
- **Engagement de la Ville en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes** formés sur le territoire : recensement des besoins de la collectivité en matière d'employabilité d'alternants et de stagiaires ; réunions d'information animées par l'Université pour présenter ses dispositifs d'insertion aux services de la Ville concernés
- **Association de l'Université au programme « Limoges Ville nourricière »** par l'organisation d'une distribution alimentaire annuelle destinée aux étudiants au travers d'actions de communication ciblées.
- **Lutte contre la précarité étudiante** par un partenariat renforcé entre les services concernés de la Ville et les services dédiés de l'Université.
- **Mise en place d'un partenariat avec l'ADEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)** pour favoriser l'engagement citoyen des étudiants.

II- Recherche, innovation et formation :

- **Soutien à des projets développés par les unités de recherche de l'Université**, selon des thématiques et des procédures à définir, dans le cadre d'une **enveloppe financière globale de 10 000 € par an** ainsi que par le **cofinancement de thèses CIFRE** portant sur des thématiques d'intérêt général pour le territoire et la **mise à disposition de réceptifs pour les chercheurs** (réunions, séminaires, travaux collaboratifs).
- **Développement de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et de la VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels)** pour reconnaître et valoriser les acquis des agents municipaux à partir d'une **cartographie des métiers concernés** et des **niveaux de qualification identifiés**, ainsi que par la **mise en place de réunions d'information** animées par l'Université pour présenter ses dispositifs de VAE et VAPP aux services de la Ville concernés.

- **Mise en place d'un partenariat pour l'intégration de l'IA dans les administrations respectives de la Ville de Limoges et de l'Université**, au service de l'efficacité publique et de l'innovation.

Ce partenariat se traduira par des **actions conjointes de sensibilisation et d'accompagnement** des agents, étudiants et chercheurs aux usages de l'IA, ainsi que par des **expérimentations partagées** permettant de tester des applications concrètes dans la gestion publique et la vie universitaire.

Les deux institutions s'attacheront également à **informer et échanger avec les publics sur les enjeux éthiques et techniques de l'intelligence artificielle**, dans un esprit de transparence et de diffusion de la culture numérique.

Enfin, le partenariat technique et matériel entre la Ville et l'Université favorisera le **développement de solutions locales**, notamment dans le cadre de **projets d'IA générative**, afin de soutenir l'émergence d'usages innovants au service de la performance publique et du rayonnement du territoire.

- **Accompagnement de la Ville de Limoges à la mise en place et au déploiement du module « *Transition Ecologique pour un Développement Soutenable* » (TEDS)**, piloté par l'Université de Limoges : mises à disposition ponctuelles d'espaces municipaux et présentation des initiatives qu'elle conduit auprès du public étudiant.
- **Soutien de la Ville de Limoges aux actions initiées par l'Université dans le domaine de la diffusion scientifique et de la science ouverte**, notamment dans le cadre du projet « *Chemin des Campus* » pour la promotion du tourisme scientifique.

III- Culture, sport et vie associative :

- **Communication et promotion**
 - **Élaboration d'une stratégie de communication** entre la Ville et l'Université dans l'objectif d'une promotion conjointe des événements culturels, sportifs et scientifiques.
- **Culture**
 - **Mise en place d'un comité de pilotage (COPIL)** entre la Ville et l'Université de Limoges pour qu'à chaque ouverture de la saison culturelle municipale, des manifestations culturelles ciblées puissent être proposées aux étudiants selon un tarif attractif
 - **Proposition d'une offre culturelle commune** entre la **passerelle culturelle** et la **billetterie solidaire** de la Ville d'une part et le **passéport culturel** et la **plateforme Kiosque** de l'Université d'autre part, dans l'objectif de la **création à moyen terme d'un guichet culturel unique** regroupant les réductions culturelles, sportives et de loisirs (informations, billetteries, tarifs...), selon un modèle économique à définir (CVEC, Ville, partenaires)
 - **Participation de la Ville de Limoges aux « Campus Stories »** dans le cadre de la gestion de la CVEC par l'Université de Limoges
 - **Déploiement du Bus de l'Opéra** sur les campus universitaires.
 - **Soutien aux doubles cursus** permettant aux étudiants inscrits au Conservatoire de suivre une scolarité aménagée.

- **Partenariat renforcé** avec le **réseau des Bibliothèques Francophones Multimédia (BFM)** pour faciliter l'accès aux ressources documentaires et culturelles, ainsi que le développement d'un pôle francophone.

- **Sport**

- **Accès aux équipements sportifs municipaux**, à la fois pour les **besoins pédagogiques des composantes** de l'Université de Limoges et pour les **besoins des associations étudiantes**, en relation avec le SUAPS de l'Université de Limoges.
- **Accès aux équipements sportifs universitaires** par les structures sportives de la Ville.

- **Vie associative**

- **Attribution d'aides directes** par la Ville de Limoges au bénéfice des associations étudiantes dans le cadre d'une **enveloppe financière globale de 10 000 € par an**.

IV- Rayonnement international :

- **Mutualisation des partenariats internationaux** entre la Ville et l'Université.
- **Organisation et envoi de délégations communes à l'étranger** dans le cadre de la stratégie internationale de l'Université et du rayonnement international de la Ville de Limoges.

V- Sécurité, santé et prévention

- **Sécurité**

- **Renforcement de la sécurité des infrastructures clés** au sein des campus universitaires
- **Travail conjoint sur la sécurisation des trajets fréquentés**, notamment pour les jeunes femmes, par l'amélioration de l'éclairage public.

- **Santé et prévention :**

- **Actions de sensibilisation sur la santé mentale des étudiants**, notamment à l'occasion de la soirée « *Tête à tête* » organisée par le service de santé aux étudiants de l'Université et d'autres actions de sensibilisation à venir.
- **Actions de sensibilisation à la contraception et à la lutte contre la précarité menstruelle**, notamment par la mise en œuvre du projet « *R'Libres* » et d'autres actions de sensibilisation à venir.
- **Campagnes de lutte contre les addictions**.
